

COMPTE-RENDU DE RÉUNION 04-2025

Date :	14/04/2025	Heure :	18H00
Lieu :	Bureau BOGABOGA	Présents :	Daniel Boulin Nathalie Zaskurski Jean-Luc Vedutelli Michel Sardain Philippe Brément Isabelle Gabarain
		Absents excusés :	Josiane Arriau
		Copie(s) :	mise en ligne sur le site internet

Ordre du jour :

Réunion demandée par Daniel Boulin en debrief du concert de la veille au théâtre BEHERIA et pour prendre des décisions rapides.

1. RAPPORT DE SYNTHÈSE

1 / Daniel nous explique que cette participation à l'inauguration du théâtre BEHERIA de Bidart, avait 2 objectifs :

- faire vivre à BOGABOGA une expérience différente, en « théâtralisant » le concert, ce qui impose une discipline collective et une accélération des apprentissages.
- permettre aux habitants de Bidart de découvrir Boga Boga, mais aussi de gagner en notoriété auprès de la mairie dans l'optique d'avancer des arguments valables lors de demandes de subvention ou autres.

Du point de vue de l'organisation, il a fallu appréhender des soucis techniques, notamment dans l'installation des décors prévus, d'où l'idée pour un prochain concert, de nommer un « régisseur » en charge de la partie déco et libérer ainsi Daniel de cette tâche.

Pour la suite, nous allons retravailler ces morceaux par pupitre, rajouter les morceaux déjà acquis et prévoir cela pour les prochains concerts de juin et septembre.

Daniel est globalement satisfait de nos 2 prestations. Nous avons aussi un bon retour du public présent, surpris de l'évolution du chœur.

2 / La question urgente à régler est celle de **la rémunération de Claire**, qui nous a si joliment accompagné sur 2 de nos chansons. Elle a un statut d'intermittent du spectacle et elle souhaitait être payée via le GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel qui simplifie les formalités), afin d'être prise en compte par l'assurance chômage et la caisse de retraite.

Cette démarche occasionne pour nous une nouveauté dans le sens où nous devons enclencher une DPAE (déclaration préalable d'embauche), mais comme nous n'avons pas de SIRET c'est impossible. Aussi, nous devons en faire la demander auprès de l'URSSAF ; cette demande d'immatriculation est gratuite.

Nathalie a appelé l'URSSAF pour la création d'une activité commerciale (SIRET), puis le GUSO pour avoir plus d'informations sur des déclarations rétroactives (un spectacle doit être déclaré dans les 72 heures suivant son exécution et nous ne sommes pas dans les clous). Après avoir expliqué notre problématique, elle a obtenu qu'aucune pénalité ne soit appliquée pour retard de déclaration (le fait que la démarche soit nouvelle pour BOGA BOGA elle sera prise en considération).

Après avoir obtenu le SIRET, un compte GUSO pourra être créé pour faire la déclaration d'embauche de Claire rétroactivement. En attendant Nathalie a fait une simulation de rémunération sur une enveloppe globale de 300 €, donnée à Claire : les charges à devoir au Guso sont de 128,57 €, et la rémunération de Claire est de 171,42 €. Dès et déjà le règlement de la prestation de Claire va lui être donné par chèque dès demain.

3 / Mariages prévus :

- Laurent à la Mairie de Bidart le 21 Juin 2025 (juste un chant) sans rémunération demandée.
- Mariage à l'église du 14 Juin 2025 : 700 euros demandés, mariage pas encore confirmé
- Mariage à l'église du 12 Juillet 2025 : 500 euros demandés (Daniel établira le programme des chants)

4 / **Nathalie** soulève le fait que toute dépense pour BOGABOGA doit être bien sûr justifiée mais aussi au maximum budgétée et validée par le bureau.

5 / **Rémunération de Nathalie** pour tout son travail de remise sur pied de l'association depuis Septembre 2024, le bureau décide de lui octroyer la somme de 1500 €. Cette rémunération fera l'objet soit d'une facture de prestations de service, soit d'une déclaration CEA (chèque emploi associatif) auprès de l'URSSAF dès qu'on aura obtenu notre numéro de SIRET ; elle nous tiendra informés de l'option choisie.

6 / Dates des répétitions :

AVRIL	MAI	JUIN
16/04 : répétition pour les messes de mariage, KORUAK, pour Laurent. 22/04 : Bil Toki 28/04 : Bil Toki	05/05 : Bil Toki 12/05 : Bil Toki 15/05 : Église de Bayonne (Koruak) 19/05 : Bil Toki 26/05 : Église de Bidart	09/06 16/06 23/06 30/06

7 / **Nathalie** demande à pouvoir commencer rapidement la mise en pages des programmes avec la petite phrase explicative de chaque chant. L'affiche est déjà finalisée. Cette communication papier devra être donnée au reprographe le plus tôt possible.

8 / **Philippe** revient sur l'ordinateur HS, la grosse imprimante et les cartouches testées. Pour l'ordinateur, Nathalie propose de demander un devis à DépannPC64 (Hall Iraty) pour connaître sa remise en marche avec de nouveaux logiciels, ceci avant d'envisager d'en acheter un autre.

2. ACTIONS À RÉALISER

- Démarches URSSAF et GUSO : Nathalie se charge de créer la demande d'immatriculation à l'Urssaf et d'ensuite créer le compte GUSO, puis de faire la déclaration d'embauche et le suivi des pénalités (pour qu'elles ne soient pas appliquées, il faudra faire un mail spécifique).
- Philippe doit donner au trésorier sa facture d'achat des cartouches d'encre de l'imprimante fonctionnelle.
- Michel va faire les réservations de salle pour les répétitions.
- Daniel doit donner à Nathalie la liste des chants retenus des concerts pour les programmes.

